

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement numéro 18-137

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que lors de la séance extraordinaire tenue le 19 décembre 2018, le Conseil a adopté le règlement suivant :

- RÈGLEMENT CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPEPE DE SÛRETÉ (CLAPET DE NON-RETOUR) À L'ÉGARD DE TOUT IMMEUBLE DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 20^e jour de décembre 2018.



Dany Michaud
Directrice générale et secrétaire-trésorière